

## Réponse au postulat du Conseiller Philippe Mingard

Séance du Conseil communal du 5 décembre 2020

### MISE EN PLACE DE MESURES FAVORISANT LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LUTRY

#### Postulat

Au cours de la séance du Conseil communal du 4 mai 2020, le Conseiller communal Philippe Mingard a déposé un postulat ayant la teneur suivante :

« Je demande donc par voie de postulat à la Municipalité d'étudier les mesures suivantes destinées à compléter les mesures qui sont ou seront prises par la Confédération et le Canton pour favoriser la transition énergétique sur le territoire communal : »

Inciter par des subventions communales en complément des subventions cantonales et fédérales les propriétaires d'immeubles pour :

1. L'étude d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB)
2. La réalisation des travaux d'assainissement des immeubles (isolations, chauffage, panneaux solaires).
3. L'achat de véhicules électriques et l'alimentation électrique des bâtiments pour la recharge sans perturber le réseau.
4. Modifier la pratique communale en matière d'autorisation d'installation de panneaux solaires dans la zone ville et villages en actualisant l'étude y relative, et notamment en autorisant la pose de tuiles solaires sans limitation.

#### Réponses de la Municipalité

##### Point 1 : L'étude d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB)

En 2019, la Municipalité a décidé d'octroyer un paquet de subventions pour :

- l'installation de panneaux solaires thermiques
- l'établissement d'un bilan énergétique du bâtiment CECB® Plus
- le remplacement du boiler électrique par un équipement CE-PAC
- l'achat d'équipements électroménagers A+++
- l'achat d'un vélo à assistance électrique

Ces subventions sont disponibles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et sont, pour certaines, des compléments à celles octroyées par le Canton ou la Confédération. Elles sont accordées selon une directive municipale et des conditions spécifiques relatives à chaque subvention.

Leur financement est réalisé au travers de la taxe sur l'électricité de 0,2 cts/kWh et dont les montants respectifs sont prévus au budget 2020, pour un total de CHF 80'000.-

A fin octobre 2020, les demandes reçues se montent à :

- installation de panneaux solaires thermiques	1
- établissement d'un bilan énergétique du bâtiment CECB® Plus	10
- remplacement du boiler électrique par un équipement CE-PAC	6
- achat d'équipements électroménagers A+++	48
- achat d'un vélo à assistance électrique	125

Pour un montant total correspondant à CHF 56'000.-

**Point 2 : La réalisation des travaux d'assainissement des immeubles (isolations, chauffage, panneaux solaires)**

S'agissant des bâtiments du parc immobilier communal, le sujet est traité dans la réponse à la motion du Conseiller Guy Wolfensberger (EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX A LUTRY), qui sera examinée lors de la même séance du Conseil Communal.

**Point 3 : achat de véhicules électriques et l'alimentation électrique des bâtiments pour la recharge sans perturber le réseau**

Ce point est actuellement encore à l'étude et pourrait faire partie des subventions pour 2021.

**Point 4 : Modifier la pratique communale en matière d'autorisation d'installation de panneaux solaires dans la zone ville et villages en actualisant l'étude y relative, et notamment en autorisant la pose de tuiles solaires sans limitation.**

La pratique est appelée à évoluer via la prochaine révision du PGA et de son règlement (phase I : secteurs inclus dans le périmètre du plan de protection de Lavaux + hors périmètre PALM), qui devrait assouplir l'actuelle interdiction des capteurs solaires visibles dans la zone ville et villages.

Le nouvel article devrait simplement assujettir la pose de telles installations à l'examen de la Municipalité, qui aurait la charge de vérifier qu'aucune atteinte ne serait portée au caractère architectural de la zone. L'actuelle « Étude d'intégration des panneaux solaires dans la zone ville et villages » pourrait ainsi être appliquée avec une certaine souplesse, tout en conservant sa pertinence de fond.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat du Conseiller Philippe Mingard.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Charles Monod



Le secrétaire

Denys Galley

Adopté en séance de Municipalité le 2 novembre 2020

Municipal délégué : Charles Monod

